



Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 29

Le 4 avril 2024 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2024. Publication de la convocation le : 29 mars 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2024

Date de publication : 11 AVR. 2024

Délibération n° 2024-036 : Tarifs municipaux 2024

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal : il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs pour les services municipaux.

Il présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de tarifs pour les services municipaux au titre de l'année 2024.

Vu la délibération DE2023-035 fixant les tarifs des services municipaux

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 15 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- valider les tarifs municipaux tels que listés dans le tableau joint en annexe ;
- autoriser M. Le Maire à procéder à tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire  
Gurvan KERLOC'H



HOTEL DE VILLE  
12, QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE  
TEL : 02 98 70 08 47



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS



MAIRIE ANNEXE  
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE  
TEL : 02 98 70 02 76